



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMENT EFFECTUER VOS DEMANDES DE VERSEMENT ?

Actions à effectuer par la collectivité

1) REMPLIR UN FORMULAIRE POUR CHAQUE
DEMANDE DE VERSEMENT SOUHAITÉE

A) AVANCE

B) ACOMPTE

C) SOLDE

2) SUIVRE SES DEMANDES DE
VERSEMENT

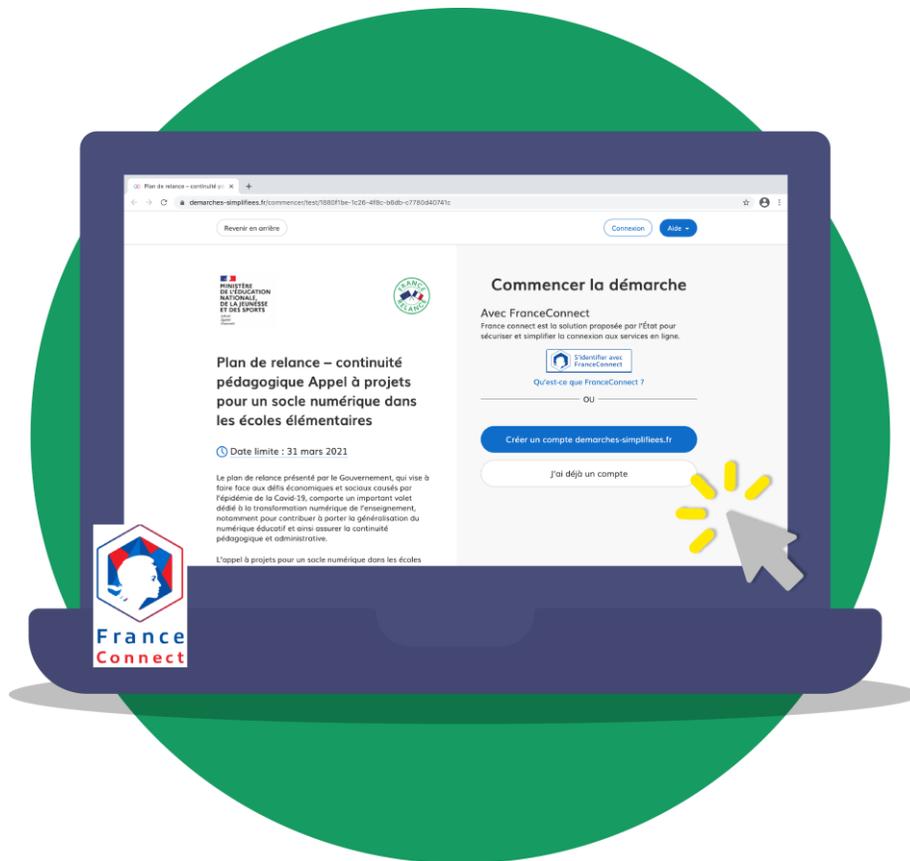
1) REMPLIR UN FORMULAIRE POUR
CHAQUE DEMANDE DE VERSEMENT
SOUHAITÉE

Rendez-vous sur la plateforme « Démarche simplifiées »

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-de-relance-aap-snee-versement>

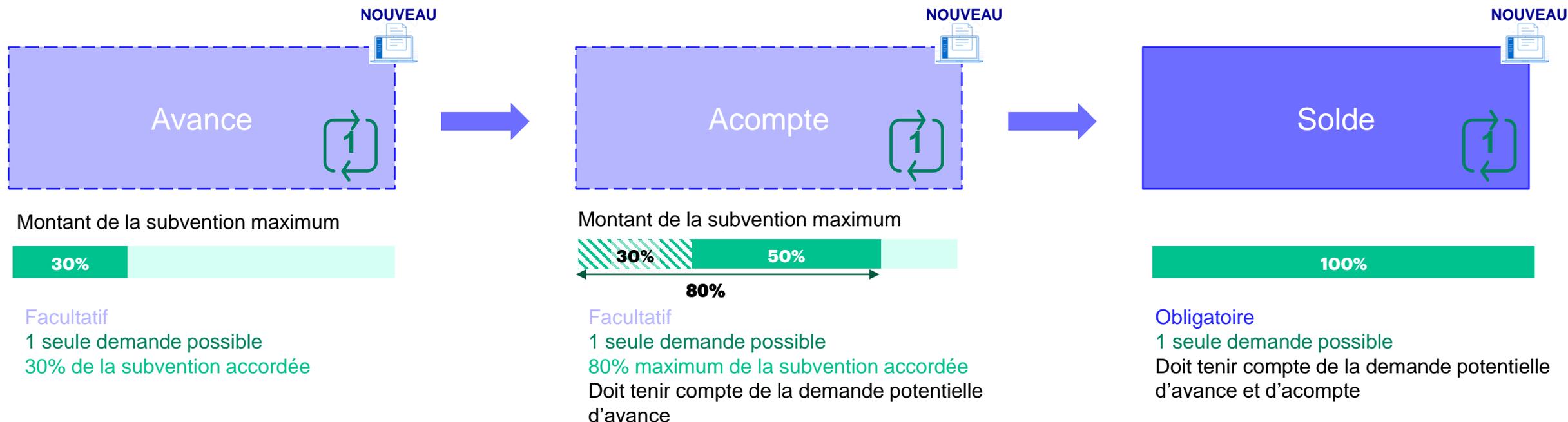
**Attention : le numéro de SIRET utilisé pour remplir le formulaire doit être celui de la collectivité pour qui la convention a été établie.*

**Attention : l'adresse mail pour les demandes de versement est l'identifiant du déposant, il est préférable que celle-ci soit la même que celle utilisée pour le conventionnement.*





CONVENTION FINALISÉE ET SIGNÉE ENTRE LES DEUX PARTIES



un nouveau formulaire doit être rempli par demande accessible via un lien unique sur démarches simplifiées

Informations requises pour la saisie du dossier dans « démarches-simplifiées.fr »

Informations conventionnement

Adresse mail : l'adresse mail pour les demandes de versement est l'identifiant du déposant, il est préférable que celle-ci soit la même que celle utilisée pour le conventionnement.

SIRET : le numéro de SIRET utilisé pour remplir le formulaire doit être celui de la collectivité pour qui a été établie la convention.

Région académique ou COM

Numéro de dossier de conventionnement : numéro de dossier de conventionnement de l'AAP SNEE pour lequel votre convention a été signée. Le numéro doit être strictement identique pour permettre le rapprochement des deux formulaires.

Vous pouvez retrouver ce numéro sur votre espace Démarches Simplifiées (compte relié à l'adresse utilisée pour le dépôt du dossier de conventionnement) ou sur l'accusé de réception du dépôt de votre dossier.

Demande d'avance

Date de début d'exécution du projet : le début d'exécution du projet doit être effectif pour pouvoir solliciter l'avance.

Demande d'acompte ou de solde

Dépenses engagées sur le volet équipement (TTC) : seules les dépenses sont à renseigner dans cette partie, le montant de subvention sera calculé automatiquement en accord avec les éléments de la convention.

Dépenses engagées sur le volet services et ressources (TTC) : seules les dépenses sont à renseigner dans cette partie, le montant de subvention sera calculé automatiquement en accord avec les éléments de la convention.

Pièces justificatives : à compléter dans le cas d'une demande d'acompte ou de solde. Pour être recevable, une demande d'acompte ou de solde doit être justifiée par un bilan financier des dépenses et recettes, certifié par le comptable public de la collectivité bénéficiaire.

Étape 1

S'identifier avec une adresse mail

L'adresse mail pour les demandes de versement est l'identifiant du déposant, il est préférable que celle-ci soit la même que celle utilisée pour le conventionnement.

Commencer la démarche

Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - demande de versement

Le plan de relance présenté par le Gouvernement, qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez [annuaire-entreprises.data.gouv.fr](#) ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Valider

Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - demande de versement

Le plan de relance présenté par le Gouvernement, qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

Étape 2

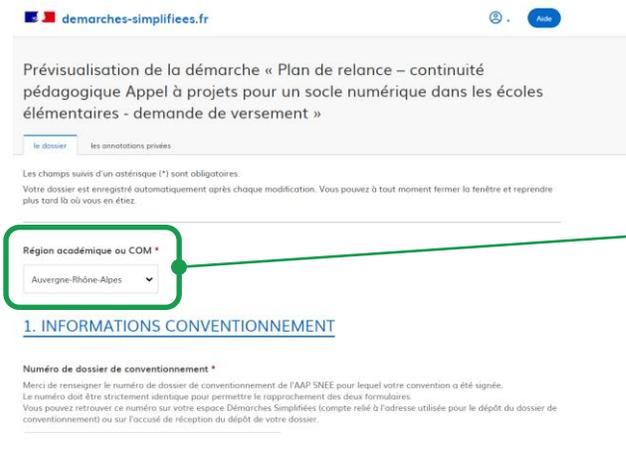
Commencer à remplir un dossier en ligne

Le numéro de SIRET utilisé pour remplir le formulaire doit être celui de la collectivité pour qui a été établie la convention.

Pour information, votre dossier peut être complété en plusieurs fois. Le brouillon s'enregistre automatiquement au fur et à mesure de votre saisie. Ainsi, même si vous fermez la page, vous pourrez retrouver à tout moment votre dossier dans l'état exact dans lequel vous l'aviez laissé.

Étape 3

Inviter une personne à coconstruire le dossier
Si vous le souhaitez, vous pouvez inviter un tiers à accéder et à coconstruire avec vous ou à modifier le dossier.



demarches-simplifiees.fr

Prévisualisation de la démarche « Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - demande de versement »

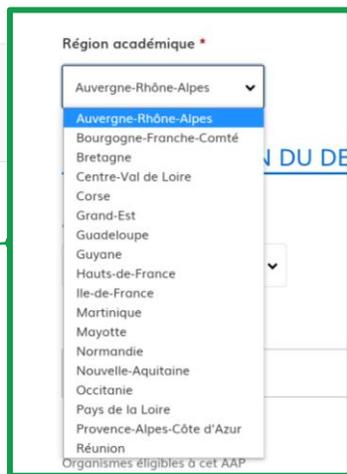
le dossier les annotations privées

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.
 Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Région académique ou COM *
 Auvergne-Rhône-Alpes

[1. INFORMATIONS CONVENTIONNEMENT](#)

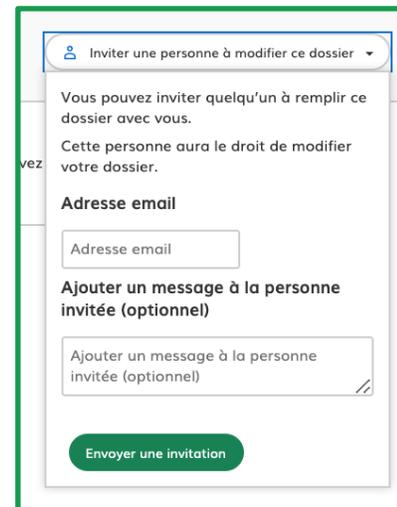
Numéro de dossier de conventionnement *
 Merci de renseigner le numéro de dossier de conventionnement de l'AAP SNEE pour lequel votre convention a été signée. Le numéro doit être strictement identique pour permettre le rapprochement des deux formulaires. Vous pouvez retrouver ce numéro sur votre espace Démarches Simplifiées (compte relié à l'adresse utilisée pour le dépôt du dossier de conventionnement) ou sur l'accusé de réception du dépôt de votre dossier.



Région académique *

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Auvergne-Rhône-Alpes**
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val de Loire
- Corse
- Grand-Est
- Guadeloupe
- Guyane
- Hauts-de-France
- Ile-de-France
- Martinique
- Mayotte
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Réunion

Organismes éligibles à cet AAP



Inviter une personne à modifier ce dossier

Vous pouvez inviter quelqu'un à remplir ce dossier avec vous.
 Cette personne aura le droit de modifier votre dossier.

Adresse email
 Adresse email

Ajouter un message à la personne invitée (optionnel)
 Ajouter un message à la personne invitée (optionnel)

Envoyer une invitation

Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - demande de versement

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.
 Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Région académique ou COM *

[1. INFORMATIONS CONVENTIONNEMENT](#)

Numéro de dossier de conventionnement *

Merci de renseigner le numéro de dossier de conventionnement de l'AAP SNEE pour lequel votre convention a été signée. Le numéro doit être strictement identique pour permettre le rapprochement des deux formulaires. Vous pouvez retrouver ce numéro sur votre espace Démarches Simplifiées (compte relié à l'adresse utilisée pour le dépôt du dossier de conventionnement) ou sur l'accusé de réception du dépôt de votre dossier.

Étape 4

Démarrer la saisie de votre dossier
Veillez à mettre à jour ce champ via la liste déroulante.

A) EFFECTUER UNE DEMANDE D'AVANCE

Si vous souhaitez effectuer directement une demande d'acompte ou de solde, rendez-vous à la page suivante.

Étape 5

Saisir les données relatives à la demande d'avance (partie 2)

Si vous souhaitez solliciter l'avance, remplissez cette partie du formulaire, sinon rendez-vous directement à la partie 3 "demande d'acompte ou de solde".

La demande d'avance est facultative et ne peut être sollicitée qu'une fois.

En cochant la case ci-contre, je certifie pour ce projet :

- Garantir l'effectivité et l'auditabilité des dépenses réalisées et notamment l'accessibilité par des corps de contrôles européens,
- Assurer le respect des règles liées à la commande publique,
- Prévenir la fraude, la corruption et les conflits d'intérêt¹,
- Veiller à ce que les dépenses ne fassent pas l'objet d'un double financement et notamment par des fonds structurels européens FESI (FEDER, FSE, ...),
- Avoir pris en compte le cahier des charges des labels environnementaux recommandés par l'ADEME,
- Mettre en avant la provenance des financements² sur l'ensemble des supports de communication. »

¹ l'article 22 du règlement 2021/241 établissant la facilité pour la reprise et la résilience fixe les exigences liées à la protection des intérêts financiers de l'Union

² les documents et communications portant sur le projet doivent faire figurer le bloc-marque « Gouvernement », le logo « France relance », et le logo « Financé par l'Union

Européenne – NextGenerationEU

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

2. DEMANDE D'AVANCE

Guide de remplissage

Vous pouvez demander via ce formulaire l'avance, l'acompte ou le solde de la subvention demandée. Une seule demande de versement peut être faite par formulaire.
Si vous souhaitez solliciter l'avance, remplissez cette partie du formulaire, sinon rendez-vous directement à la partie 3 "demande d'acompte ou de solde".

Souhaitez-vous bénéficier d'une avance ?

L'avance accordée sera de 30% du montant total de subvention demandée.

Sélectionnez une des deux valeurs

Oui Non

Date de début d'exécution du projet

jj/mm/aaaa

Attestation de commencement d'exécution

En cochant cette case, vous attestez sur l'honneur du commencement effectif de l'exécution du projet.

Déposer le dossier

Déposer le dossier

Étape 6

Déposer le dossier

Une fois que vous avez complété et certifié l'ensemble des éléments relatifs à la demande d'avance, vous pouvez déposer directement votre dossier sans remplir la partie 3 en cliquant sur « déposer le dossier ».

B) EFFECTUER UNE DEMANDE D'ACOMPTE

Étape 5 bis

Saisir les données relatives à la demande d'acompte (partie 3)

La demande d'acompte est facultative. Vous n'avez alors pas à remplir la partie 2. Vous devez vous assurer de bien joindre au moins un bilan financier des dépenses et recettes certifié par le comptable public de la collectivité bénéficiaire comme pièce justificative à la demande d'acompte.

En cochant la case ci-contre, je certifie pour ce projet :

- Garantir l'effectivité et l'auditabilité des dépenses réalisées et notamment l'accessibilité par des corps de contrôles européens,
- Assurer le respect des règles liées à la commande publique,
- Prévenir la fraude, la corruption et les conflits d'intérêt¹,
- Veiller à ce que les dépenses ne fassent pas l'objet d'un double financement et notamment par des fonds structurels européens FESI (FEDER, FSE, ...),
- Avoir pris en compte le cahier des charges des labels environnementaux recommandés par l'ADEME,
- Mettre en avant la provenance des financements² sur l'ensemble des supports de communication. »

¹ l'article 22 du règlement 2021/241 établissant la facilité pour la reprise et la résilience fixe les exigences liées à la protection des intérêts financiers de l'Union

² les documents et communications portant sur le projet doivent faire figurer le bloc-marque « Gouvernement », le logo « France relance », et le logo « Financé par l'Union

Européenne – NextGenerationEU

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

Déposer le dossier

3. DEMANDE D'ACOMPTE OU DE SOLDE

Guide de remplissage

Vous pouvez demander via ce formulaire l'avance, l'acompte ou le solde de la subvention demandée.

Si vous souhaitez solliciter l'acompte ou le solde, remplissez cette partie du formulaire.

Si vous avez effectué en partie 2 une "demande d'avance" merci de vous rendre à la fin de ce formulaire et de cliquer sur "déposer le dossier".

Autre type de versement demandé

- Un seul acompte pourra être versé. Le cas échéant, l'avance sera déduite de l'acompte (cet acompte devra donc être de minimum 30% si une demande d'avance a été faite). Au total, l'acompte ne pourra excéder 80 % du montant total de la subvention demandée.

- Un seul solde pourra être versé. Vous pouvez si vous le souhaitez effectuer directement une demande de solde dans le cas où vous avez déjà réalisé l'ensemble des investissements.

Acompte Solde Non renseigné

Volet équipement

Dépenses engagées sur le volet équipement (TTC)

Veillez renseigner le montant du projet sur le volet équipement.

Étape 6 bis

Déposer le dossier

Une fois que vous avez complété et certifié l'ensemble des éléments relatifs à la demande d'acompte, vous pouvez déposer directement votre dossier sans remplir la partie 2 en cliquant sur « déposer le dossier ».

C) EFFECTUER UNE DEMANDE DE SOLDE

Étape 5 ter

Saisir les données relatives à la demande de solde (partie 3)

La demande de solde est obligatoire. Vous n'avez alors pas à remplir la partie 2. Vous devez vous assurer de bien joindre au moins un bilan financier des dépenses et recettes certifié par le comptable public de la collectivité bénéficiaire comme pièce justificative à la demande de solde.

En cochant la case ci-contre, je certifie pour ce projet :

- Garantir l'effectivité et l'auditabilité des dépenses réalisées et notamment l'accessibilité par des corps de contrôles européens,
- Assurer le respect des règles liées à la commande publique,
- Prévenir la fraude, la corruption et les conflits d'intérêt¹,
- Veiller à ce que les dépenses ne fassent pas l'objet d'un double financement et notamment par des fonds structurels européens FESI (FEDER, FSE, ...),
- Avoir pris en compte le cahier des charges des labels environnementaux recommandés par l'ADEME,
- Mettre en avant la provenance des financements² sur l'ensemble des supports de communication. »

¹ l'article 22 du règlement 2021/241 établissant la facilité pour la reprise et la résilience fixe les exigences liées à la protection des intérêts financiers de l'Union

² les documents et communications portant sur le projet doivent faire figurer le bloc-marque « Gouvernement », le logo « France relance », et le logo « Financé par l'Union

Européenne – NextGenerationEU

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

Déposer le dossier

3. DEMANDE D'ACOMPTE OU DE SOLDE

Guide de remplissage

Vous pouvez demander via ce formulaire l'avance, l'acompte ou le solde de la subvention demandée.

Si vous souhaitez solliciter l'acompte ou le solde, remplissez cette partie du formulaire.

Si vous avez effectué en partie 2 une "demande d'avance" merci de vous rendre à la fin de ce formulaire et de cliquer sur "déposer le dossier".

Autre type de versement demandé

- Un seul acompte pourra être versé. Le cas échéant, l'avance sera déduite de l'acompte (cet acompte devra donc être de minimum 30% si une demande d'avance a été faite). Au total, l'acompte ne pourra excéder 80 % du montant total de la subvention demandée.

- Un seul solde pourra être versé. Vous pouvez si vous le souhaitez effectuer directement une demande de solde dans le cas où vous avez déjà réalisé l'ensemble des investissements.

Acompte

Solde

Non renseigné

Volet équipement

Dépenses engagées sur le volet équipement (TTC)

Veillez renseigner le montant du projet sur le volet équipement.

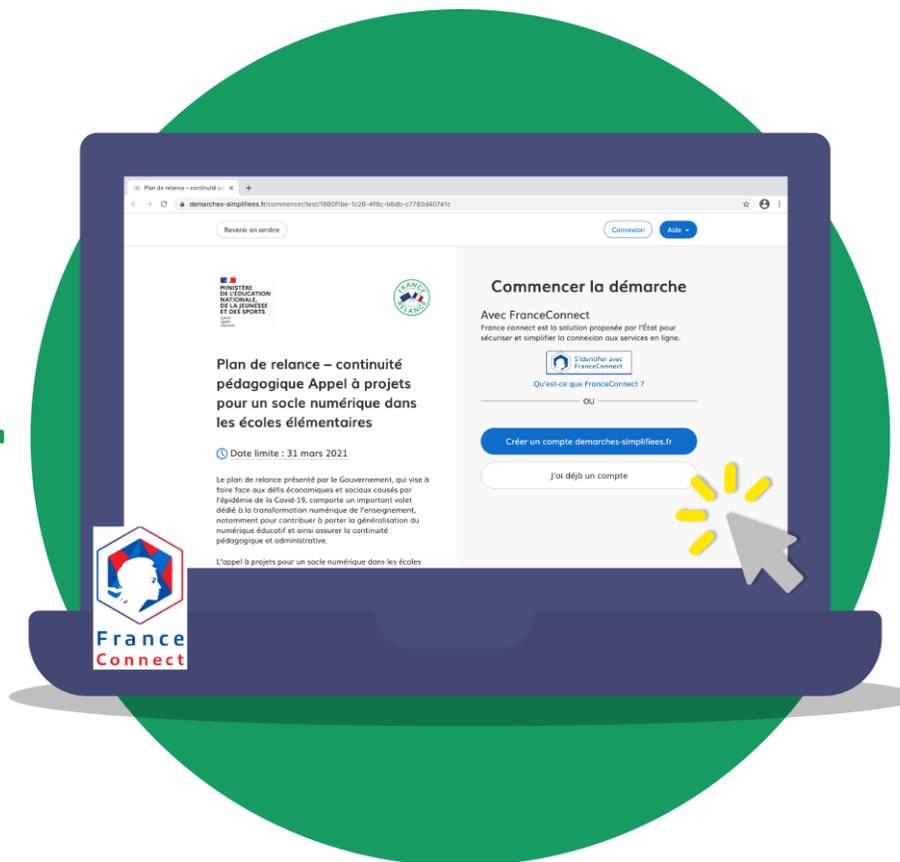
Étape 6 ter

Certifier et déposer le dossier

Une fois que vous avez complété et certifié l'ensemble des éléments relatifs à la demande de solde, vous pouvez déposer directement votre dossier sans remplir la partie 2 en cliquant sur « déposer le dossier ».

2) SUIVRE SES DEMANDES DE VERSEMENT

Rendez-vous sur votre espace
« Démarche simplifiées » pour
suivre l'avancée de vos
demandes de versement



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-de-relance-aap-snee-versement>

L'ensemble de vos demandes de versement sont visibles sur la plateforme demarches-simplifiees.fr sur la démarche « Plan de relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - demande de versement » : vous pouvez y retrouver vos dossiers liés à vos demandes d'avance, d'acompte et de solde.

Le suivi de l'avancement de vos dossier et les éventuels échanges avec l'instructeur s'effectuent directement sur cette plateforme. Des notifications vous seront adressées par mail à chaque étape du parcours de votre dossier. Vous trouverez ci-dessous des exemples de notification qui vous parviendront par mail et feront le lien le cas échéant avec la plateforme.

Exemples de notification :

ENREGISTREMENT DE BROUILLON

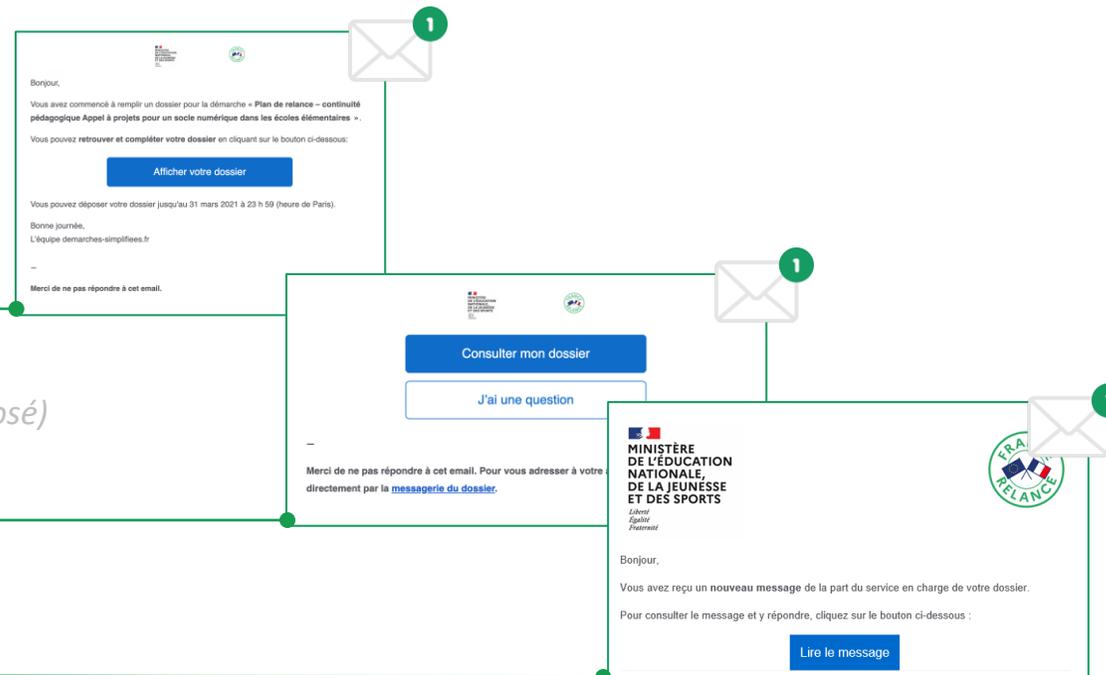
Mail de notification pour l'enregistrement en brouillon du dossier (s'il n'a pas été déposé)

DÉPÔT DU DOSSIER

Mail de confirmation du dépôt du dossier.

NOTIFICATION DE MESSAGE

Mail de notification de réception d'un message



**Nous vous remercions d'avoir suivi ce pas-à-pas : « Comment effectuer vos demandes de versement ? »
et espérons avoir pu répondre à vos attentes.**

Nous vous rappelons que les services de votre académie se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans l'ensemble des démarches liées à votre dossier.

Par ailleurs, vous pouvez accéder à tout moment à l'ensemble de la documentation dédiée à cet appel à projets via le lien suivant: <https://www.education.gouv.fr/plan-de-relance-continue-pedagogique-appel-projets-pour-un-socle-numerique-dans-les-ecoles-308341>.

Pour information, vous pouvez retrouver les coordonnées des Délégués Académiques au Numérique de votre territoire sur cet annuaire : <https://eduscol.education.fr/1062/delegues-academiques-au-numerique-dan>.